



## Édition de revues scientifiques

Monique Legentil-Galan  
Directeur de CNRS périodiques

Site web du guide  
des ressources  
pour l'édition de  
revues numériques

Coordination :  
Ghislaine Chartron  
et Jean-Michel Salaün

### **Définition du terme *Éditeur***

### **Rôle de l'éditeur**

### **Contrat revue/éditeur**

### **Les différents types d'éditeurs en Sciences Technique et Médecine**

### **Les différents types d'éditeurs en Sciences Humaines et Sociales**

### **L'organisation du travail éditorial**

### **Procédure d'évaluation**

### **Instructions aux auteurs**

### **Cession des droits**

### **Revue électronique/revue imprimée: similarités, différenciation**

### **Impact des technologies sur l'organisation du travail éditorial**

### **Création de revues: précautions à prendre**

### **Normes de présentation des revues**

### **Aides financières nationales**

## Édition de revues scientifiques

Monique Legentil-Galan  
Directeur de CNRS périodiques

### Définition du terme *Éditeur*

Deux définitions principales caractérisent le terme d'*éditeur*:

L'*éditeur* est la personne, la société qui *édite* c'est à dire qui choisit, reproduit et met en vente, l'œuvre d'un écrivain, d'un artiste, parfois en l'annotant et en établissant une édition dite « critique ». Correspondant au terme anglais de « *publisher* », cette première définition désigne celui qui fait « paraître » une œuvre, la rend publique.

Est encore intitulé *éditeur*, mais cette fois au sens anglais du terme « *editor* », la personne responsable de la direction d'un ouvrage collectif, d'une revue ou d'un de ses numéros. En droit, cet éditeur peut s'apparenter à l'auteur d'une œuvre collective.

Toute œuvre se caractérise au minimum par un auteur et par un éditeur, généralement distincts. Lorsqu'elle est collective, l'œuvre ajoute aux précédents acteurs les coordonnateurs ou directeurs de la collection; il en est ainsi des revues scientifiques dont les rédacteurs-en-chef recueillent l'expression d'auteurs particulièrement nombreux et toujours renouvelés, au fil du temps et dans une unité de forme qu'ils organisent.

### Rôle de l'éditeur

Majoritairement structurés en entreprises commerciales, parfois établissements publics ou associations à but non lucratif, les éditeurs publient une œuvre sous leur marque, conférant ainsi à l'œuvre une valeur intellectuelle et une qualité technique de production conformes à leur image et à leurs objectifs.

Sous la marque de l'éditeur, paraîtra aussi bien une œuvre qui lui a été soumise par un ou des auteurs qu'une œuvre issue de sa commande directe à un (des) auteur(s). Attendre la soumission d'œuvres nouvelles ou susciter leur création sont les deux axes stratégiques des éditeurs: très généralement, les pratiques sont fonction de la spécialisation du domaine d'édition (sciences humaines ou sciences dures, grand public, public de recherche...) et de la diversité de production de l'entreprise (ouvrages, collections, dictionnaires, guides pratiques...). Ces choix président également à l'édition de revues scientifiques: un éditeur commercial pourra opter entre créer un nouveau titre en confiant l'animation de son contenu à une équipe de scientifiques reconnus, ou publier un titre créé et géré à l'extérieur de son entreprise – l'éditeur se constituant alors prestataire de service sans détention de la propriété du titre, tout en maintenant l'apposition de sa marque en pages de couverture.

Dans le cas d'une édition assumée par une société savante (association) ou un établissement public, l'œuvre résultera de l'action interne de ses membres devenus à cette occasion auteurs ou coordonnateurs : elle sera alors considérée comme publication propre de la structure éditrice qui assurera par elle-même la totalité des étapes de la chaîne de production et de fabrication.

De quelque statut qu'il soit, l'éditeur agit (publie) « à ses risques et périls »: en acceptant de publier une œuvre, il évalue ses intérêts et ses risques: risques issus

## Édition de revues scientifiques

Monique Legentil-Galan  
Directeur de CNRS périodiques

d'une exploitation commerciale pouvant induire des pertes, risques de « faire connaître » un contenu et une forme dont il sera juridiquement responsable avant l'auteur même (cf. Loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881). Ses intérêts pourront être de dynamiser sa structure, de rentabiliser ses frais généraux en augmentant ou en diversifiant sa production, ou plus simplement – ou parallèlement –, de renforcer son image de marque en accroissant le volume ou la spécialisation de son catalogue.

De son côté, l'auteur recherchera l'éditeur généraliste ou spécialisé susceptible d'assurer la meilleure audience possible à son œuvre, le respect de ses intérêts d'auteurs et les conditions de fabrication adaptées à ses besoins.

Disposant de toutes les catégories de professionnels techniques utiles à la publication, à la promotion et à la diffusion des ouvrages ou ayant défini des accords avec ces professionnels, les éditeurs sont aptes à fournir la totalité des prestations attendues par les auteurs: la lecture de l'œuvre, sa fabrication, son dépôt légal, sa diffusion, la distribution, sa promotion. Les éditeurs assument l'ensemble des coûts afférents mais bénéficient en contrepartie du droit d'exploitation commerciale de l'œuvre.

De plus en plus souvent toutefois, les éditeurs d'ouvrages à petit tirage (parmi lesquels se situent les revues scientifiques), éliminent de leurs prestations la composition et la mise en page des textes: les auteurs se voient imposés de livrer leur copie en « pré-press ». Sans compensation financière par ailleurs, ce déplacement progressif des charges des éditeurs vers les auteurs (vers les équipes de rédaction des revues) fait craindre que la qualité des productions ne suffise plus à engager les éditeurs à publier.

Conséquence de cette organisation, il n'est pas rare de voir une maison d'édition approchée pour une seule action de diffusion-distribution; le souci d'autonomie ou de liberté de rythme de publication conduit de plus en plus souvent des structures non commerciales à éditer leurs publications par elles-mêmes, en assumant, outre l'organisation du contenu des textes, l'organisation de la fabrication en lien direct avec des imprimeurs. Si certaines d'entre elles s'écartent définitivement des maisons d'édition pour assumer en interne jusqu'aux actions de diffusion, d'autres sont conduites à déléguer la commercialisation de leurs produits à des diffuseurs spécialisés, ou à des éditeurs commerciaux qui ont élargi à d'autres marques leur dispositif de diffusion ou de distribution.

### Contrat revue/éditeur

Toute publication impose des relations et des accords entre les auteurs et les éditeurs. Il en est de même des revues pour lesquelles la relation entre les éditeurs et les équipes de rédaction doit être réflexive et se maintenir dans le temps: la qualité de la collaboration et le respect des intérêts de chacune des parties nécessitent d'établir un contrat, une convention qui matérialisera l'accord de publication des propriétaires du titre ou des directeurs scientifiques de la revue (agissant dans ce cas pour le compte des auteurs), le respect du contenu et de la forme, le partage des droits ou leur cession, les modalités de fabrication, d'exploitation et de diffusion, les supports, les tarifs, la répartition des coûts et des recettes.

## Édition de revues scientifiques

Monique Legentil-Galan  
Directeur de CNRS périodiques

Parmi les clauses du contrat qui sont à conclure, figurent les points importants listés ci-dessous, à négocier et à définir:

- le titulaire de la propriété du titre (généralement ses fondateurs), notion nécessaire à l'usage du titre après arrêt ou dénonciation de la convention par l'une des parties,
- la direction de la publication (cf. Loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881), responsabilité juridique incombant généralement au représentant de l'éditeur et pouvant introduire une clause de conscience de celui-ci sur le contenu,
- la responsabilité scientifique du contenu, les modalités d'expertise des textes, la cession des droits de leurs auteurs à l'équipe de rédaction ou à l'éditeur,
- le ou les titulaire(s) de droits d'exploitation, de représentation, de reproduction de la publication, ou "copyright": la tradition attribue le plus souvent l'exclusivité aux éditeurs commerciaux mais nombre de nouveaux contrats prévoient un partage entre les parties; rien ne contredit en outre de définir plusieurs titulaires du copyright en fonction des différents supports d'édition exploités (Imprimé, Internet, Cédérom),
- le format d'édition, la périodicité et le nombre de pages annuel assurés, au minimum et au maximum,
- les modalités de remise du matériel à l'éditeur (manuscrits, illustrations) pour publication (étapes et délais de fabrication),
- les conditions d'exploitation de la publication originale (modalités de vente et de fixation des tarifs, diffusion gratuite, zone géographique de diffusion, répartition du chiffre d'affaires, des bénéfices ou des pertes...) et la prévision d'une renégociation des conditions pour tout produit dérivé ou support nouveau,
- la participation financière de l'éditeur aux coûts de la rédaction; le volume et les bénéficiaires des services gratuits (membres des comités, auteurs...),
- la présentation annuelle et l'approbation de bilans d'exploitation (dépenses, recettes, volume des ventes, liste des abonnés...),
- la propriété du fichier des abonnés, de la maquette et des stocks (ou des fichiers) pendant la durée du contrat; les modalités de leur transmission ou cession en fin de contrat ou en cas de dénonciation; l'accord de pilonnage des stocks ou de destruction des fichiers (expression du projet par l'éditeur, droit de réponse de la rédaction, possibilités et modalités de reprise ou de rachat),
- la durée du contrat, son mode de renouvellement (nouveau contrat ou tacite reconduction), les conditions et le préavis de dénonciation.

On peut signaler le site de la FNPS (Fédération nationale de la presse spécialisée), l'accès aux textes ou la personnalisation de questions ne peut se faire cependant qu'après obtention d'un login sur identification de l'internaute. <http://www.fnps.fr>  
Par ailleurs, le site du Syndicat National de l'Édition est en cours de constitution et offrira sans doute à l'avenir des informations à caractère juridique. <http://www.sne.fr>

## Les différents types d'éditeurs en Sciences Technique et Médecine

Les éditeurs de revues scientifiques se différencient selon les domaines scientifiques

## Édition de revues scientifiques

Monique Legentil-Galan  
Directeur de CNRS périodiques

traités. La dimension internationale et les enjeux économiques des recherches en Sciences, Techniques et Médecine ayant favorisé la puissance des organes de publication anglophones, au prix de la disparition ou de la fusion de nombreux titres nationaux, les grandes revues de ces domaines sont le plus souvent éditées par des sociétés du secteur privé appartenant à de grands groupes internationaux. Quelques noms à citer : Reed-Elsevier (auquel appartiennent Pergamon Press, Excerpta Médica, North Holland, Academic Press), Bertelsmann (qui comprend Springer, Birkhauser), Blackwell Sciences, Wolters-Kluwer... A côté d'eux, des sociétés savantes, souvent américaines ou anglaises mais à fort impact international : l'American Chemical Society, l'American Institute of Physics, l'Institute of Physics, The Royal Society of Chemistry... qui éditent nombre de périodiques anciens dont le volume et la force ont été maintenus, voire accrus. Sont également actifs dans le secteur des Presses Universitaires américaines ou anglaises (Chicago University Press, Cambridge University Press...).

Le besoin de revues européennes puissantes a nécessité la fusion de revues nationales et la naissance d'accords d'édition et de diffusion entre plusieurs structures d'édition: exemple peut être donné de la création et de l'édition partagée du récent *European Physical Journal* par accord entre EDP Sciences (France) et Springer Verlag (Allemagne), faisant disparaître parallèlement le *Journal de Physique* et le *Zeitschrift für Physik*. D'autres réalisations de revues européennes sont effectives depuis plus longtemps : l'*Europhysics Letters*, qui a fusionné les "lettres" des sociétés de physique de plusieurs pays européens, la revue *Astronomy and Astrophysics* qui, managée par un Observatoire européen, réunit les financements annuels de 17 états d'Europe et une équipe scientifique tournante de trois rédacteurs-en-chef issus de ces pays.

Malgré une certaine diversité des initiatives, la concentration d'un grand nombre de titres au sein de quelques structures a marqué le secteur de l'édition scientifique d'une **dimension économique forte et concurrentielle** : la hauteur et l'accroissement régulier des tarifs d'abonnements apportent la preuve de la valeur marchande des revues; les offres et opérations d'achat des sociétés entre elles ou entre groupes illustrent le haut degré de concurrence et d'attractivité économique du secteur.

**Les éditeurs français en Sciences Techniques et Médecine** : A côté des éditions de toutes disciplines assurées en toute propriété ou en prestation de service par les groupes internationaux Elsevier, Blackwell Science, parfois par le biais de leurs filiales françaises (Elsevier/France par exemple), continue à se positionner l'édition plus spécialisée de maisons nationales, membres de groupes économiques puissants (Masson pour la médecine (groupe Vivendi) ou autonomes (Hermès Sciences pour les sciences et techniques). Dans ce paysage, s'intègrent quelques sociétés savantes éditrices de leurs titres par elles-mêmes (la Société française mathématique) ou par leur filiale d'édition (EDP Sciences). Le cas particulier d'EDP Sciences doit être signalé tant il se démarque des autres structures: filiale de droit privé rattaché à la Société française de physique, la maison d'édition s'emploie à croître et à diversifier progressivement son portefeuille de revues à d'autres domaines scientifiques (les mathématiques, les sciences de la vie...) par acquisition de titres ou pour le compte de sociétés savantes; comme cité plus haut, il nourrit des accords avec des maisons étrangères pour éditer des revues européennes.

Panorama des acteurs de la production éditoriale française (B. Vogler), URL : [http://enssibhp.enssib.fr/eco-doc/tab\\_vogler.html](http://enssibhp.enssib.fr/eco-doc/tab_vogler.html)

## Édition de revues scientifiques

Monique Legentil-Galan  
Directeur de CNRS périodiques

### Les différents types d'éditeurs en Sciences Humaines et Sociales

Bien que nombre de revues anglophones figurent dans les catalogues de gros éditeurs internationaux (Elsevier, Blackwell Publisher...) ou encore de Presses universitaires étrangères, l'édition des Sciences Humaines et Sociales a un autre visage que le précédent. Presque totalement privées d'enjeux économiques ou technologiques immédiats, nationaux ou internationaux, les recherches de ces domaines ont continué à être véhiculées dans de nombreux organes de publication traditionnels, édités au sein de structures diverses, en majorité nationales. De faible périodicité (le plus souvent trimestrielle), et de tarifs bas ou moyennement élevés, les revues ont continué à exister jusqu'à ce qu'une crise générale affecte le secteur d'édition, concomitante à la période de récession économique des pays occidentaux : multiplication du nombre d'ouvrages des sciences sociales ou humaines publiés, photocopillage au détriment des achats, cessation des souscriptions d'abonnements par les particuliers ont abouti à une régression des ventes compromettant l'équilibre économique du secteur.

Quelques reconfigurations ont vu le jour: guidées par un souci de rentabilité et de recentrage de leurs activités, certaines maisons d'édition ont éliminé de leurs catalogues les titres de ces domaines pour ne plus se concentrer que sur les revues de sciences, techniques ou médecine, plus lucratives (rapport de 10 et plus sur les tarifs d'abonnement). D'autres ont maintenu leur production, mais en majorant leurs tarifs d'abonnement ou en abaissant leurs interventions et leurs charges au plus bas (cf. préparation en "pré-press" des textes par les auteurs). L'édition des titres parvient ainsi à être renvoyée de plus en plus souvent aux scientifiques ou à leurs structures d'appartenance : les services d'édition universitaire, les établissements publics de recherche, les sociétés savantes.

Ces structures s'étant très fortement investies dans l'édition par tradition, la production totale reste vivante mais éclatée, frappée d'une fragilité structurelle préoccupante : le bénévolat dont font preuve les scientifiques impliqués dans l'animation et la préparation technique des revues atteint ses limites lorsque les tâches supplémentaires d'enseignement, de direction de thèses, de mission, d'administration diminuent la disponibilité de chacun.

**Les éditeurs français des revues de Sciences humaines et sociales** sont très souvent des sociétés savantes, créées parfois depuis plus d'un siècle et consacrées à un objet de recherche ou d'érudition vaste (la préhistoire par exemple, l'anthropologie, la géographie, la musicologie) ou plus étroit (l'histoire du théâtre, les études religieuses, etc.). Ces sociétés savantes françaises publient généralement un seul titre mais totalisent un grand nombre des revues éditées.

A côté d'elles, quelques maisons d'édition spécialisées et reconnues dans un domaine ou dans une aire de recherche comme le droit, la philosophie, l'orientalisme (Daloz, LGDJ, Vrin, de Boccard, Peeters...) ; s'y ajoutent des presses universitaires ou des services communs d'universités (Grenoble, Toulouse le Mirail, le Septentrion, la Sorbonne, etc.), des établissements publics éditeurs

## Édition de revues scientifiques

Monique Legentil-Galan  
Directeur de CNRS périodiques

(l'EHESS) ou des filiales de ces établissements (les Presses de Sciences Po). Citons le cas particulier des Presses Universitaires de France (PUF), qui créées sous statut de coopérative (modifié en 1999) se sont investies dans une grande diversité de produits d'édition (monographies, dictionnaires, collections...) au sein desquels les revues occupent une place importante.

### L'organisation du travail éditorial

Une revue de recherche s'adresse à une communauté de scientifiques, nationale ou internationale : en publiant à périodicité régulière les résultats récents des travaux de recherche qui lui sont soumis ou qu'elle sollicite, elle certifie, valorise et permet d'archiver les avancées significatives des savoirs scientifiques... Son objectif peut être de structurer une communauté ou d'en offrir la vitrine; selon le but visé, elle s'inscrit dans son temps en ajoutant aux articles de fond ou de synthèse qu'elle recueille, des débats, des notes brèves, des bibliographies critiques, des résumés de thèses...

Condition du bon fonctionnement et de la qualité de la publication, mais aussi de son poids et de son espérance de vie au sein du dispositif éditorial international du domaine, une revue résulte d'une organisation scientifique en plusieurs instances éditoriales qui définissent une politique scientifique et la mettent en œuvre. Par souci de simplification, chacune d'elles sera présentée ci-après sous l'intitulé de Comité, même si les termes de Conseil, de Bureau, de Secrétariat modifient leur appellation d'une revue à l'autre. Idéalement, une revue se dote de trois instances : l'instance scientifique, l'instance de lecture, l'instance de rédaction.

- **le Comité scientifique** ou Comité de Direction est composé de personnalités fortement reconnues dans la communauté: au delà de la caution scientifique qu'il apporte à la publication, il a pour rôle d'analyser les besoins de la discipline, de définir la politique éditoriale à développer et les objectifs à atteindre (typologie des articles et des auteurs, diversité et équilibre thématique, rôle de vitrine ou de structuration, étendue de visibilité...); il procède régulièrement à l'évaluation de l'activité de la revue dans son champ et à son positionnement parmi les publications concurrentes; par leur notoriété, les membres du Comité ont aussi vocation à promouvoir la revue et à susciter la soumission d'articles de qualité.

- **le Comité de Lecture**, constitué en instance ou informel selon les revues, regroupe les différents lecteurs ou "referees" invités à expertiser les articles avant publication : rejet, demande de remaniement, acceptation en l'état sont autant d'avis que peut émettre un expert, spécialiste reconnu d'un champ, après lecture critique d'un manuscrit ; la nouveauté des résultats, l'intérêt de l'hypothèse, la qualité de la démonstration, la force de l'appareil critique, la forme du discours, la clarté des illustrations sont les voies d'exploration que suivent les Lecteurs pour se prononcer en faveur de la publication ; les revues à "Comité de lecture" garantissent généralement un minimum de deux expertises par manuscrit, voire une troisième en cas d'avis contradictoires, assurées le plus souvent anonymement.

- présidé par un Rédacteur en Chef et composé de Rédacteurs associés ou de rédacteurs en contact permanent, le **Comité de Rédaction** rassemble les compétences à la fois scientifiques et organisationnelles nécessaires à la réalisation de la revue et à l'application de la politique éditoriale, des règles de sélection et du rythme de publication définis ; la fabrication des numéros est de sa responsabilité : réuni

## Édition de revues scientifiques

Monique Legentil-Galan  
Directeur de CNRS périodiques

périodiquement, ou communiquant par réseau, il est le destinataire et le premier lecteur des contributions qui lui sont soumises ou qu'il sollicite et dont il organisera les expertises à l'extérieur du Comité ; du rôle d'incitateur d'information destinée à alimenter les différentes rubriques qui composent la revue, il passe à celui d'animateur, d'interface experts-auteurs-membres des comités, puis à celui de décideur : il définit les sommaires, assure l'équilibre thématique des fascicules, programme les numéros spéciaux... ; à sa charge s'ajoutent les traductions, les indexations, la rédaction ou le contrôle des résumés des contributions... jusqu'à la parution du produit fini sous forme imprimée ou électronique, en relation avec ses partenaires techniques d'impression et/ou d'édition.

Pivot d'une revue, le **secrétariat technique de rédaction** est le plus souvent rattaché au Comité de rédaction et intégré à la communauté scientifique: il réceptionne et enregistre les contributions, organise les réunions des membres de la rédaction, assure les tâches matérielles de circulation des manuscrits pour les expertises, entretient les relations avec les auteurs, prépare les textes, vérifie les bibliographies, suit les étapes de fabrication, relit et corrige les épreuves... Selon l'organisation de l'édition de la revue, il peut être conduit à assurer la mise en page des textes pour livrer à l'éditeur la version définitive des fascicules à publier; il peut lui incomber en outre d'assurer la gestion de la diffusion de la revue et de sa promotion.

La **complémentarité des instances** aboutit ainsi à créer un réseau actif dans lequel chaque membre se tient à l'œuvre ; généralement bénévole mais contribuant à accroître une notoriété déjà acquise, la participation des scientifiques aux revues s'inscrit dans le prolongement des activités de recherche développées au sein des institutions publiques de recherche ou d'enseignement.

### Procédure d'évaluation

Comme dit supra (cf. Comité de lecture), le rôle de certification des connaissances assumé par les revues scientifiques suppose l'instauration de procédures rigoureuses de sélection des textes.

Pour y parvenir, les équipes d'animation des revues élaborent le plus souvent des grilles d'évaluation qui regroupent les critères d'analyse scientifique et technique des textes conformes aux objectifs poursuivis. Ces grilles seront communiquées aux experts comme guide de lecture et comme support à la rédaction des rapports.

Les équipes d'animation ont à charge de constituer leurs propres réseaux nationaux ou internationaux de lecteurs, spécialistes des domaines traités, qu'elles solliciteront pour évaluer les manuscrits reçus. Elles auront encore à charge d'en assurer la visibilité en faisant connaître leur composition dans les pages de la revue, sous forme de liste intégrale stable si le réseau est préétabli, ou de liste périodique mentionnant les experts consultés à l'occasion d'un fascicule ou au cours de l'année. Selon le souhait de rompre l'anonymat des expertises vis à vis des auteurs, la rédaction pourra attacher le nom des experts à chacun des articles publiés.

Au delà de l'affichage de listes nominatives, la procédure d'expertise et de sélection figurera dans les lignes de présentation de la publication ou dans les instructions aux auteurs situées dans un espace dédié au sein des revues.



## Édition de revues scientifiques

Monique Legentil-Galan  
Directeur de CNRS périodiques

### Instructions aux auteurs

Selon les normes internationales de présentation des périodiques scientifiques (normes ISO, AFNOR) en effet, chaque livraison d'une publication doit annoncer aux lecteurs et aux auteurs potentiels, outre les objectifs scientifiques et la politique éditoriale poursuivis, les moyens mis en oeuvre pour atteindre ses objectifs. Parmi ces moyens, les modalités de soumission des manuscrits seront explicitées, abordant les points suivants:

- typologie des contributions recherchées,
- plan ou agencement de l'article en chapitres et sous chapitres, titres, sous-titres, etc.,
- méthode et qualité de démonstration,
- taille maximale de l'article (nombre de caractères),
- format du fichier informatique du texte et des illustrations,
- présentation d'une version imprimée,
- format des références bibliographiques et des légendes d'illustrations,
- mode d'utilisation des notes de bas de page,
- forme, contenu, langues des résumés, des mots clés,
- codification des articles selon des classifications d'autorité,
- identification de l'auteur (rattachement institutionnel, adresse postale... résumé de travaux).

Les instructions serviront à afficher le bon fonctionnement de la rédaction:

- adresse postale et électronique de soumission des textes,
- modalités de traitement des manuscrits après réception,
- nombre et délais d'expertises,
- délais d'acceptation,
- conditions de publication,
- gestion des droits.

### Cession des droits

Les instructions aux auteurs devront mentionner **les modalités de cession de tout ou partie des droits d'auteurs**. Si dans bien des cas de l'édition traditionnelle, les éditeurs de revues n'ont pas formalisé la cession des droits de propriété et d'exploitation des articles auprès de chacun de leurs auteurs, à tort..., l'édition électronique a engendré la nécessité d'explicitier leur détention entre les parties, le plus souvent au prix d'un nouveau partage étendant les droits des auteurs: il n'est pas rare désormais que seule l'exploitation des articles dans la revue imprimée ou électronique fasse l'objet d'une cession, autorisant les auteurs à reproduire ou à représenter leurs contributions sur d'autres supports comme les pages Web personnelles ou les pages de leurs institutions, à des fins de promotion ou d'enseignement. Il n'est plus rare encore que les auteurs conservent le droit d'exploiter ultérieurement tout ou partie de leurs

## Édition de revues scientifiques

Monique Legentil-Galan  
Directeur de CNRS périodiques

travaux, à titre commercial ou non commercial, dans des produits d'édition dérivés ou nouveaux.

Le choix des modalités de cession est donc à définir et à annoncer très clairement. Quelle qu'en soit la nature, les modalités adoptées doivent donner lieu à l'établissement **d'un formulaire de cession** proposé par l'éditeur ou par la rédaction, pouvant être téléchargé par les auteurs ou être adressé aux auteurs dès réception ou acceptation de leurs papiers. Face à l'évolution rapide des technologies et à la multiplication des potentialités de représentation des œuvres sur les réseaux, l'acte de soumission d'un article à une revue n'est plus assimilable à l'expression d'une cession de droits par l'auteur: c'est au contraire de la précision du formulaire quant à l'étendue des droits des parties, et de la signature du formulaire par chaque auteur, que dépendront les conditions d'exploitation commerciale et non commerciale des articles, les demandes d'autorisation de reproduction et de traduction, la production de produits dérivés, le contrôle et les recours... bref, la protection des intérêts de chacun.

Exemples de formulaire de cession (*Ces formulaires ne constituent pas forcément des exemples à suivre, pour plus de précisions se reporter à la partie juridique de ce guide*): <http://www.emath.fr/Maths/Proc/copyright-proceedings.fr.html>  
<http://chemistry.rsc.org/is/journals/current/coplic.htm>

Informations générales sur le droit de la propriété littéraire et artistique et sur le droit d'auteur en particulier.: <http://www.educnet.education.fr/juri/info.htm>  
Droit sur Internet : <http://www.juriscom.net/index.htm>

### **Revue électronique/revue imprimée : similarités, différenciation**

Lorsqu'un éditeur édite une revue scientifique électronique, que ce soit en toute propriété ou en prestation de service, en revue électronique unique ou en version parallèle à l'édition imprimée, il propose et s'appuie sur une même organisation scientifique en instances de rédaction et de validation. Ses relations avec les scientifiques sont de même nature que dans l'édition traditionnelle et ici encore, un contrat d'édition est nécessaire pour définir les droits des parties.

La nouveauté du travail de l'éditeur, éventuellement à conséquence pour l'équipe de rédaction, consistera tout d'abord en la mise en œuvre d'un **savoir-faire technique nouveau**, acquis auprès de professionnels spécialistes de l'Internet ou auprès des prestataires habituels, si ceux-ci se sont modernisés, en matière de traitement des textes, de gestion de matériels lourds de stockage de fichiers, de développement et maintenance de sites. La complexification des savoir-faire et les contraintes résulteront des premiers choix stratégiques de l'éditeur à publier électroniquement en format « image » ou en format « numérique »: si l'option image n'impose que de « photographier » (scanneriser) la page imprimée existante, en bloc compact et impénétrable, l'option numérique suppose en revanche de traiter et restituer tous les caractères du texte par des programmes informatiques; l'automatisation des procédures contraindra alors l'éditeur, les rédacteurs et les auteurs à acquérir de nouvelles compétences en structuration des textes par segments (chapitres, paragraphes, titres, auteurs, notes, mots clé, résumés...) et en leur normalisation: l'exemple peut être ainsi donné de l'homogénéisation du format des références bibliographiques imposée aux rédactions de toutes les

## Édition de revues scientifiques

Monique Legentil-Galan  
Directeur de CNRS périodiques

revues d'une même maison d'édition.

Le besoin de normalisation sera d'autant plus fort que l'éditeur nourrira des projets d'**exploitation secondaire** des textes pour créer des **services nouveaux**, voire des lignes éditoriales nouvelles pouvant réorganiser jusqu'à la structure interne des produits édités. Les savoir-faire supplémentaires concerneront l'élaboration de plates-formes sophistiquées de conversion et de balisage des textes, la conception de moteurs de recherche, la construction de liens... Au final, une revue électronique peut offrir différents modèles d'innovation, parmi lesquels :

■ **ajout de matériel aux versions imprimées** : l'économie de l'édition imprimée contraignant à limiter la longueur des contributions, les éditeurs peuvent proposer une version électronique des articles augmentée de compléments de démonstration, de développements de résultats fournis par les auteurs avant synthèse, de données brutes... Les illustrations peuvent y être reproduites en couleur sans frais supplémentaire, et des animations ou films insérés. La traduction des textes et des résumés peut y être multipliée autant que nécessaire, contrairement à la version imprimée qui, à volume de pages limité, privilégie la publication du plus grand nombre de textes originaux.

■ **publication en temps réel sans notion de périodicité, de « livraison »** : le choix peut être adopté de faire paraître les articles au fur et à mesure de leur acceptation, à la suite des articles déjà publiés, en les datant et numérotant par ordre chronologique d'insertion dans la revue. Les délais de publication sont ainsi raccourcis et la contrainte de « boucler » périodiquement un numéro de revue est levée, sauf en cas d'édition imprimée parallèle périodique.

■ **les discussions** : outre la publication d'articles après validation, la revue peut proposer des espaces de discussions, des « forum », où les lecteurs des contributions alimentent un débat, font connaître leurs réactions aux textes publiés, expriment des points de vue sur leur discipline ou sur une découverte, posent des questions. Il appartient à l'éditeur et aux instances éditoriales de la revue de décider de publier l'intégralité des débats ou d'opter pour n'en faire paraître qu'une sélection.

■ **version évolutive des textes** : de la possibilité des discussions décrite ci-dessus, il peut être pensé que le contenu des textes sera désormais destiné à évoluer : l'électronique sur réseau facilitant les remaniements d'auteurs sans limite de temps ni d'espace, au fur et à mesure des réactions ou selon leurs propres avancées de recherche. L'idée a été parfois énoncée que tout article pourrait bénéficier d'éditions successives se conformant de mieux en mieux à l'état des connaissances : un dispositif de soumission d'articles ouvert aux membres de communautés entières pour validation pourrait ainsi être généré. Il semble cependant qu'indépendamment de ses supports, le système éditorial traditionnel mis en œuvre dans les revues, à savoir la validation de travaux à une date donnée et par des scientifiques identifiés au sein d'instances, ne connaisse pas d'autre alternative pour résoudre la question de l'antériorité des découvertes et de la constitution d'un patrimoine de connaissances « faisant référence » : rappelons que toute référence bibliographique citée dans une contribution concerne un texte spécifique caractérisé par un auteur, un titre, un lieu et une date de publication non seulement univoques mais encore accessibles à chacun à tout instant. La multiplication d'éditions poserait à terme la question de la conservation de

## Édition de revues scientifiques

Monique Legentil-Galan  
Directeur de CNRS périodiques

versions anciennes, la référence à l'édition citée, la comparaison des différentes éditions en cas de citation.

■ **moteurs de recherche** : offrant l'accès à toutes les parties des textes (mots, groupes de mots.), et à leurs éléments de caractérisation (titres, mots-clés, domaines de recherche...), le balisage de corpus d'articles par langage spécialisé aboutit à structurer de larges bases de données, interrogeables par moteur de recherche ; selon le vœu de l'éditeur, les moteurs seront développés pour permettre au lecteur internaute de sélectionner des informations pertinentes à partir de critères libres de recherche ou par menus préétablis : à titre d'exemple, sélection des articles traitant d'un thème ou mentionnant un lieu, liste des travaux d'un auteur, recherche d'une citation, etc. Assimilables aux systèmes de gestion des bases de données bibliographiques traditionnelles, mais aptes à gérer d'importants volumes d'information, les moteurs de recherche développés sur Internet ont la puissance nouvelle de balayer le texte intégral des articles du corpus et non plus exclusivement les zones contrôlées; ils permettent ainsi de mobiliser la totalité des contenus d'articles de la revue lors de l'expression d'un besoin, hors notion contraignante en outre de chronologie ou de localisation spécifique des textes au sein de livraisons.

■ **liens hypertexte** : par la fonction « lien hypertexte », l'édition électronique propose toutes les catégories de navigation ou d'association possibles entre divers éléments d'information situés à l'intérieur d'un texte ou entre les textes d'une revue, à l'intérieur d'un site ou entre plusieurs sites : aux liens ponctuels créés entre deux articles, pourront s'ajouter des liens systématiques vers des rubriques thématiques, des répertoires, des textes associés; vers des sites d'institutions, de publications en ligne, de textes officiels... La conception et la déclaration de ces liens répondront des choix éditoriaux de valoriser en interne les divers contenus de la revue ou de les associer à des sources d'information externes, créées à l'occasion ou existant ailleurs..., dans tous les cas, de contextualiser des contenus physiquement distincts et éloignés.

La pratique des liens hypertextes offre ainsi la possibilité de dépasser le cadre étroit d'une publication, bien que l'intégralité des textes d'auteurs soit respectée, au profit de l'élaboration de produits et services nouveaux composites « à valeur ajoutée » construits sur des ensembles plus vastes; cumulée au développement de moteurs de recherche, cette fonctionnalité permet d'élargir le cadre d'un site délimité au profit de **guichets** ou de **portails** ouvrant sur des ensembles de sites et de services.

Relevant d'options stratégiques, ces nouvelles orientations éditoriales nécessitent des investissements importants en hommes et en machines, occasionnant des coûts nouveaux. Le poids de ces coûts pourra être compensé par la suppression d'une édition imprimée parallèle et des dépenses de fabrication et de diffusion afférentes, ou par l'introduction d'un accès payant à la version électronique, sous forme de tarifs d'abonnement ou de paiement à l'article, pour consultation et téléchargement.

### Impact des technologies sur l'organisation du travail éditorial

Outre les fonctionnalités nouvelles citées ci-dessus, le travail éditorial assuré par les équipes de rédaction des revues n'échappe pas aux nouvelles technologies : le courrier électronique et l'attachement de fichiers, notamment, accélèrent

## Édition de revues scientifiques

Monique Legentil-Galan  
Directeur de CNRS périodiques

définitivement les processus de communication et de transmission à distance de l'information. Nombre de publications proposent désormais des adresses électroniques de soumission d'article et organisent par le mail l'échange des textes avec les experts. Les fichiers numériques sont remis aux éditeurs sur des Zip ou par transmission Ftp, accélérant les opérations ultérieures de mise en page et de montage des textes.

Destinés à faciliter encore davantage l'organisation du travail éditorial, des services nouveaux de **gestion électronique des revues** commencent à voir le jour sur Internet (à titre d'exemple non exhaustif, Manuscript Central (<http://www.scholarone.com>),

Parperpath (<http://www.paperpath.com/company.html>) Moyennant souscription de licence, et paiement au producteur d'une redevance à l'utilisation (proportionnelle au nombre de manuscrits gérés), une revue peut bénéficier d'un site personnalisé centralisant toutes les fonctionnalités nécessaires à son animation et l'accès contrôlé de chacun des acteurs aux fonctionnalités qui le concernent. Ces systèmes ont pour but d'organiser dans chaque site de revue, directement

- le dépôt des textes soumis par les auteurs,
- la désignation des experts des articles par le rédacteur,
- l'accès direct des experts aux textes et le dépôt des rapports d'expertise,
- l'accès des auteurs à l'expertise de leurs travaux et aux décisions finales de publication, de modification, de rejet,
- la gestion en temps réel des opérations de secrétariat de rédaction par les rédacteurs et le secrétaire : suivi des articles, relances des experts, appels à modifications, élaboration automatique des bilans et des états nécessaires à la maîtrise de la revue : nombre de manuscrits soumis, acceptés, refusés, publiés; origine des auteurs, titre des articles, domaines traités; calendrier des expertises, sollicitation des experts, etc.

Evitant les répétitions de tâches et la dispersion des travaux, les services de gestion électronique concourent à rationaliser et à sécuriser les actions des différents partenaires d'édition, à améliorer le partage et l'efficacité des traitements, au final, à optimiser la rapidité de publication. Les coûts afférents s'ajouteront toutefois aux charges d'édition des revues.

### Création de revues: précautions à prendre

La création d'une revue imprimée ou électronique nécessite de connaître un ensemble de procédures juridiques à suivre :

- déclarer l'intention de paraître et désigner un "Directeur de la Publication" auprès du Parquet du Procureur de la République de la région d'impression ou de fabrication de la revue, ou pour Paris, au Parquet du Tribunal de Grande Instance ; la direction de publication, responsabilité juridique définie par la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881, est généralement confiée au représentant légal de l'entreprise d'édition.
- attribuer un titre libre de droits et le protéger (dépôt du titre et recherches d'antériorité à l'Institut National de la Propriété Industrielle <http://www.inpi.fr>).

## Édition de revues scientifiques

Monique Legentil-Galan  
Directeur de CNRS périodiques

- solliciter l'attribution d'un numéro ISSN nécessaire à l'identification internationale de la revue, au

Service ISSN France  
Agence bibliographique nationale  
Bibliothèque nationale de France  
Quai François Mauriac, 75706 PARIS Cedex 13  
Mél: [ISSN.France@bnf.fr](mailto:ISSN.France@bnf.fr)  
<http://www.bnf.fr/web-bnf/infopro/issn/issn.htm>

- déclarer la création de la revue électronique et du site Web à la CNIL, pour la diffusion et la collecte d'informations nominatives (nom et adresse d'auteurs, identification de participants aux espaces de discussion, mails...)

<http://www.cnil.fr>

- assurer le dépôt légal de la publication (le cas échéant, les fascicules imprimés ou une sortie d'imprimante) au Service du Dépôt légal de la Bibliothèque de France, Section des périodiques (adresse supra) ainsi qu'à la Préfecture du Département du lieu de fabrication de la revue, hors Paris; les publications éditées à Paris seront déposées, outre à la BNF, au Service du Dépôt légal du Ministère de l'Intérieur.

Sans caractère légal, mais afin d'acquérir une **première visibilité** dans les réseaux documentaires, la création de la revue pourra être signalée aux structures listées ci-dessous :

- Ulrich's International Periodicals Directory, répertoire catalographique des publications périodiques ou en série, vivantes ou mortes, de tous les domaines et toutes les nationalités (répertoire édité sur papier, sur CD Rom et sur Internet par R.R. Bowker, division of Reed Elsevier Corp)

<http://www.bowker.com/contact/home/index.html>

- le Centre d'acquisition et de documentation de l'information scientifique et technique (CADIST) du domaine scientifique concerné, en général bibliothèque universitaire. Les Cadist sont répertoriés sur le site du Ministère de l'Education nationale, Enseignement supérieur, aux rubriques successives Bibliothèques, Renseignements pratiques, CADIST, à l'adresse suivante:

<http://195.83.249.62/bib/>

- l'INIST, Institut de l'information scientifique et technique du CNRS, producteur des bases bibliographiques PASCAL et FRANCIS et fournisseur de documents primaires. L'INIST gère un fonds documentaire couvrant la plus grande partie de la recherche scientifique et technique mondiale et développe différents services de signalement et de commande des articles.

<http://www.inist.fr> ([articles@inist](mailto:articles@inist))

- aux producteurs de bases de données bibliographiques spécialisées ou généralistes, françaises et étrangères, susceptibles de signaler, d'indexer, d'analyser le contenu des articles dans leur base.

- aux agences d'abonnement françaises et étrangères, Swets & Zeitlinger, Dawson/Rowecom, Ebsco... Lire à ce sujet le texte "Identité d'acteurs majeurs, Agences d'abonnements", à l'adresse

<http://www.urfist.jussieu.fr/urfist/presse/veille-agence/identite-ag.htm>

## Édition de revues scientifiques

Monique Legentil-Galan  
Directeur de CNRS périodiques

- aux producteurs de moteurs de recherche sur Internet. (cf. identification de quelques de moteurs de recherche à l'adresse suivante:

*<http://www.adbs.fr/adbs/sitespro/lardy/risi.htm>*

Contrairement à l'édition imprimée, et quelle que soit sa "périodicité", une publication électronique ne peut bénéficier de l'attribution d'un numéro de CPPAP par la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse, numéro donnant droit à des allègements fiscaux (réduction des taux de TVA et frais postaux); non assimilés à la presse, les produits électroniques sont taxés à ce jour au taux maximal de TVA: 19,60 %.

### Normes de présentation des revues

Les périodiques et les articles scientifiques ont fait l'objet de nombreuses normes nationales (AFNOR) et internationales (ISO) qui font autorité en matière d'organisation et de présentation des produits imprimés:

ISO 8 - Présentation des périodiques

ISO 18 - Sommaire des périodiques

ISO 214 - Analyse pour les publications et la documentation

ISO 215 - Présentation des articles de périodiques et autres publications en série

ISO 690 - Références bibliographiques - Contenu, forme et structure

ISO 832 - Références bibliographiques - Abréviations des mots typiques

ISO 999 - Index d'une publication...

Différents aspects de l'édition électronique ont donné lieu à des normes plus récentes. Quelques exemples:

ISO 690-2 - Références bibliographiques, Partie 2: Documents électroniques...

ISO 12083 - Préparation et balisage de manuscrits électroniques

ISO 8879 - Systèmes bureautiques, langage normalisé de balisage généralisé (SGML)

ISO/IEC 15445 - Langages de description et traitement de documents - Langage de balisage d'hypertexte (HTML)

AFNOR NF 742-013 - Archivage électronique - Recommandations pour la conservation et l'intégrité des documents stockés dans les systèmes informatiques.

Cataloguées dans les rubriques "sciences de l'information" (code 01.140.20), "édition" (01.140.40) ou "applications des technologies de l'information en information, documentation et édition" (35.240.30), les normes ISO et AFNOR sont repérables aux adresses suivantes:

*<http://www.iso.ch/infoc/catinfo.html>*

*<http://normesenligne.afnor.fr/>*

### Aides financières nationales

Des dispositifs nationaux d'aide à l'édition ont été mis en place en faveur des revues scientifiques, imprimées ou électroniques. Selon le domaine traité et la catégorie du périodique, des demandes d'aide peuvent être présentées aux organismes suivants:

- **CNL** (Centre national du livre): les examens ont lieu trois fois par an en commission thématique pour l'attribution de subventions annuelles aux **revues culturelles ou**

## Édition de revues scientifiques

Monique Legentil-Galan  
Directeur de CNRS périodiques

**scientifiques**, en aide à l'édition ou à la création. Des prêts ou subventions peuvent être également apportés pour traduction ou développement de produits multimedia. Les dossiers de demande sont à retirer auprès du secrétariat du CNL.

<http://www.centrenationaldulivre.fr>

- **CNRS** : le concours du CNRS concerne l'édition de **revues de recherche** dont les dossiers de demande ont été évalués favorablement par les sections compétentes du Comité national de la recherche scientifique, réunies généralement en session de printemps. Le soutien peut prendre la forme d'une aide financière annuelle (ou pluriannuelle par contrat quadriennal d'objectifs), occasionnellement d'une aide en personnel, ou consister en l'attribution de la Reconnaissance scientifique de l'Etablissement (label) à la publication. Les dossiers sont à retirer une fois par an en septembre à

CNRS-Périodiques

1, place Aristide-Briand, 92195 Meudon Cedex.

Mel: [preudhomme@cnrs-bellevue.fr](mailto:preudhomme@cnrs-bellevue.fr)

- **DGLF** (Délégation générale à la langue française): la DGLF soutient la création, le développement, la promotion ou la restructuration de **revues de synthèse** de langue française (ou majoritairement française), dans les domaines des sciences de la vie, sciences de la terre et de l'univers, physique, chimie, mathématiques, économie, informatique, sciences de l'ingénieur. Elle vise également la création et le développement de sites de l'internet. Les aides sont renouvelables deux fois. Les dossiers de demande sont à adresser en mars 2001, pour examen de la commission en mai 2001.

<http://www.culture.gouv.fr/culture/dglf/> / Mël: [dglf@culture.fr](mailto:dglf@culture.fr)

- **Fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger** : interministériel mais associant des partenaires privés, géré par le Ministère de la culture, le fonds attribue des aides annuelles aux éditeurs de publications françaises inscrites à la commission paritaire des publications et agences de presse, et justifiant d'un marché à l'étranger. Les publications doivent faire l'objet de plan de promotion, être rédigées "tout ou partie en français et contribuer au rayonnement de la langue, de la pensée et de la culture françaises à l'étranger".

Service juridique et technique de l'information

Ministère de la Culture

69, rue de Varenne, 75007 Paris

<http://www.culture.gouv.fr/culture/min/budget2001/index.html>

- **Fonds Presse et multimedia** : géré par l'IFCIC (Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles), ce fonds gouvernemental s'investit à soutenir les entreprises de presse dans la modernisation de leurs services par les nouvelles technologies de l'information; favorisant les mutations technologiques de services de presse existants, le fonds semble exclure l'aide à la création.

IFCIC

46, avenue Victor-Hugo, 75007 Paris

Tél: 01 53 64 55 55, Fax : 01 53 64 55 66